



## homme clé susceptible de longue maladie

Par **dimitri76**, le **03/02/2010 à 23:14**

bonjour, je suis un jeune patron de 31 ans et ai racheté une société de réparation de pièces mécaniques de très grande précision, en rachetant ce fond, j'ai embauché un des deux anciens actionnaires pour assurer la transmission (transmission stipulée dans le contrat de cession du fond) de ce savoir faire qui perdure depuis 73 ans, ce gars me coûte chargé 5475€ mensuel, j'ai embauché également en contrat CIE un jeune qui était au RSA, pour qu'il lui transmette ce savoir faire, hors aujourd'hui, il est susceptible d'être mis en longue maladie par son médecin pour divers problèmes de santé.

J'apprécie beaucoup cette personne mais ce salaire très élevé, 4000€ mensuel pendant les 6 premiers mois, et 3000€ mensuel chargé pendant les 6 second mois, pour une personne en incapacité de travail, c'est trop lourd pour notre petite structure en pleine expansion.

Ma première stratégie est le licenciement économique de cette personne car nous allons de part son absence perdre en productivité, allons devoir accroître la sous traitance pour répondre au délais de nos clients qui sont de très puissantes structures, tout cela va imputer sur la situation financière de l'entreprise, et ce complément de salaire très élevé! Ceci ne cadre pas du tout avec notre prévisionnel et risque de mettre en danger la société tant en termes de productivité que de charges pécuniaires. Comment peut on avoir un flux de sortie de pièces qui diminue à cause de l'absence d'une personne, ne pas pouvoir remplacer cette personne même temporairement car vous lui versez un complément de salaire et votre budget ne vous permet pas cette charge supplémentaire. Je ne vois que le licenciement, même si c'est abusé, les prudhommes c'est long, d'ici là, les finances seront solide même si il faut indemniser on pourra.

Qui peut me conseiller?